



*Catherine MORIN-DESAILLY
Sénatrice de la Seine Maritime
Adjointe au Maire de Rouen*

Paris, le 14 octobre 2005

COMMUNIQUE DE PRESSE

Débat sur les crédits 2004 du ministère de la culture : Catherine MORIN-DESAILLY (UC-UDF) interroge le ministre de la culture sur l'amélioration de la gestion des crédits de son ministère dans le cadre de la LOLF.

A l'occasion de l'examen, par le Sénat, du projet de loi portant règlement définitif du budget de 2004, Catherine Morin-Desailly est intervenue, pour le groupe UC-UDF, au cours du débat sur les crédits 2004 du ministère de la culture.

Elle a salué l'initiative du président de la commission des finances, M. Jean Arthuis, car ces débats, à partir de l'exécution du budget 2004, étaient une préfiguration de ce que seront demain les discussions budgétaires dans le cadre de la LOLF. Cette nouvelle constitution financière incite les ministres à mieux gérer les deniers publics et à présenter leurs budgets sous l'angle de l'efficacité et de la performance.

Dans son intervention, Catherine Morin-Desailly a approuvé les deux priorités affichées par le budget 2004, le spectacle vivant et le patrimoine monumental, en soulignant que les efforts budgétaires consentis par le ministère dans ces domaines devaient être poursuivis. Concernant le spectacle vivant, elle a demandé au ministre où en était la politique de pérennisation de l'emploi culturel pour répondre à la crise de l'intermittence.

La Sénatrice de la Seine-Maritime a, également, interrogé le ministre sur la réalisation des objectifs de la « mission culture », divisée en trois programmes (Patrimoines, Création et Transmission des savoirs et démocratisation de la culture) dans le cadre de la mise en œuvre de la LOLF. Elle a, notamment, souhaité savoir quels indicateurs de performance seraient retenus dans un domaine aussi qualitatif que les activités culturelles.

Devant Renaud Donnedieu de Vabres, ministre de la culture et de la communication, elle a rappelé **l'inquiétude de élus locaux devant le risque de désengagement de l'Etat** qui reporterait ses charges financières sur les collectivités, alors que celles-ci contribuent déjà massivement au financement des politiques culturelles.

Enfin, l'adjointe à la culture du maire de Rouen a questionné le ministre sur les crises récurrentes qui frappent le secteur du **patrimoine monumental**. Estimant que les crédits de paiement ouverts en loi de finances initiale avaient été insuffisants pour les années 2004 et 2005, elle a souhaité savoir où en était l'application du plan national pour le patrimoine historique, annoncé en septembre 2003, et qui prévoyait un **effort budgétaire soutenu et durable** pour ce secteur.